



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.261/3.Rev.1
20 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion de lancement de l'évaluation externe du PAM

Athènes (Grèce), 9-10 décembre 2004

**ÉVALUATION EXTERNE
DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)**

Approche et méthodologie

**(Document révisé sur la base des contributions fournies par les points focaux
du PAM ou leurs représentants lors de leur réunion tenue à Athènes (Grèce)
les 9 et 10 décembre 2004)**

Rappel des faits

1. La Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (Convention de Barcelone)¹, tenue à Catane (Italie) du 11 au 14 novembre 2003, a adopté la recommandation I.A.2.1. intitulée *Évaluation du PAM et des CAR*, aux termes de laquelle la réunion demandait notamment au Secrétariat de :

“Lancer l'évaluation externe d'ensemble du PAM, y compris celle du Programme MED POL, en vue de la présenter à la réunion des Parties contractantes en 2005. Au cours de ce processus, le document *UNEP(DEC)/MED WG.228/5 "Projet d'évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (Évaluation du PAM"* pourrait être considéré comme un apport, tout en veillant à tenir compte d'autres apports émanant de Parties contractantes.”

2. À cette fin, l'Unité de coordination du PAM (Unité MED) a engagé les services de trois consultants – Delmar Blasco (chef de l'équipe), Tarek Genena et Thymio Papayannis – pour travailler sur une base à temps partiel au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 30 novembre 2005. Le travail des consultants recevra l'appui actif de l'Unité MED. Il est prévu que les points focaux du PAM (PFP) et les partenaires du PAM en général (tels qu'ils figurent sur la Liste des partenaires du PAM approuvée par la COP-13) contribueront de manière substantielle aux travaux des consultants.

3. L'évaluation portera sur tous les aspects relatifs à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, eu égard en particulier à l'application du Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée, ou PAM Phase II (1995-2004) aux niveaux national et régional. L'évaluation comportera aussi un examen des activités et des questions de financement de toutes les composantes du PAM, à savoir: a) les Centres d'activités régionales (CAR) et programmes; b) la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD); et l'Unité MED.

Calendrier de l'évaluation

4. L'évaluation externe sera réalisée selon le calendrier resserré ci-après:

4.1 Le 30 octobre 2004, le chef de l'équipe a soumis à l'Unité MED une proposition sur la méthodologie, l'approche et les activités à appliquer dans le cadre de l'évaluation externe du PAM. La proposition, une fois acceptée par l'Unité MED, a été distribuée à tous les PFP.

4.2 La réunion de lancement de l'évaluation externe du PAM s'est tenue à Athènes (Grèce) les 9 et 10 décembre 2004. Tous les PFP étaient invités à la réunion en vue d'examiner la méthodologie, l'approche et les activités à appliquer dans le cadre de cet exercice et de formuler des recommandations pertinentes.

4.3 D'ici au 31 décembre 2004, l'Unité MED distribuera à tous les PFP un questionnaire établi par les consultants sur la base des avis exprimés et des

¹ Les amendements de 1995 à la Convention sont désormais entrés en vigueur et le nouvel intitulé officiel du Traité est **Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée**.

recommandations formulées lors de la réunion des 9-10 décembre, avec une date limite fixée au 31 janvier 2005 pour soumettre les réponses.

- 4.4 D'ici au 28 février 2005, le chef de l'équipe soumettra à l'Unité MED un projet avec la proposition de contenu et d'approche du rapport d'évaluation externe. Après examen par l'Unité MED, l'avant-projet sera distribué à tous les PFP et aux partenaires clés du PAM, pour observations.
- 4.5 Fin mars 2005: deuxième réunion des PFP du PAM pour examiner l'avant-projet du rapport d'évaluation externe et formuler des recommandations pertinentes.
- 4.6 Avant le 25 juillet 2005, le chef de l'équipe soumettra à l'Unité MED la deuxième version du rapport d'évaluation externe. Après examen par l'Unité MED, la deuxième version sera distribuée à tous les PFP et partenaires du PAM.
- 4.7 Septembre 2005: troisième réunion des PFP sur l'évaluation externe du PAM. La réunion examinera, modifiera s'il y a lieu et adoptera un projet final du rapport d'évaluation externe du PAM. Ce dernier sera soumis, pour examen et suite à donner, à la Quatorzième réunion des Parties contractantes qui se tiendra en Slovénie les 8-11 novembre 2005.

Contexte de l'évaluation

5. Le PAM se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Trente ans après son lancement, son rôle futur, d'un point de vue tant stratégique qu'opérationnel, doit être déterminé à la lumière des évolutions récentes qui se sont produites dans la région et dans le monde. C'est sur cette base que ses priorités, son efficacité et sa direction doivent être évaluées.

6. Au niveau régional, sept des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont dorénavant membres de l'Union européenne (UE), et tout donne à penser que de nouveaux élargissements de l'UE intégreront d'autres Parties contractantes à l'avenir. L'UE a adopté, et continuera à adopter, des directives pertinentes pour les processus du PAM qui ont une incidence directe sur les politiques, le cadre juridique et les pratiques des Parties également membres de l'UE et qui, dans une large mesure, influent aussi sur d'autres pays de la région, notamment ceux qui souhaitent adhérer à l'UE. Compte tenu du rôle de plus en plus actif de l'UE en Méditerranée, notamment en raison de la zone de libre-échange qui est proposée, le PAM cherche à nouer une relation de travail plus étroite avec la Commission européenne (CE) au profit du développement durable de la région.

7. La disparité des niveaux de développement socio-économique dans la région, les approches différentes de la gouvernance, les pressions croissantes qui s'exercent sur les ressources naturelles, les flux migratoires incontrôlés et les conflits non résolus qui sévissent depuis longtemps continuent à susciter de vives préoccupations. Plusieurs des processus pertinents qui modifient la dynamique de la région et devraient être pris en compte comprennent: le processus de Barcelone, y compris les accords d'association euro-méditerranéens et la prochaine Conférence euro-méditerranéenne prévue pour 2005; l'Initiative «L'Europe élargie – Un nouveau voisinage»; la création de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP); le rôle plus actif des régions européennes et méditerranéennes sur la scène mondiale; et l'intérêt croissant que portent les États-Unis à la Méditerranée.

8. Au niveau mondial, les résultats du Sommet mondial sur le développement durable, notamment le lancement des partenariats de type II, l'adoption des objectifs de développement pour le Millénaire, le fonctionnement régulier du Fonds mondial pour l'environnement et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005, intéressent tout particulièrement le processus du PAM.

9. Face à ces nouvelles réalités, il a été jugé essentiel de réaliser une évaluation externe du rôle joué ainsi jusqu'ici par le PAM Phase II, en vue de préparer le terrain à l'élaboration d'un PAM Phase III qui serait mis en œuvre au cours de la prochaine décennie 2006-2015.

But de l'évaluation du PAM

10. Compte tenu du contexte que l'on vient d'évoquer brièvement, l'évaluation du PAM a pour visée d'ensemble de dresser un état des perceptions et positions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et des principaux partenaires du PAM concernant les résultats des processus de la Convention et l'efficacité des arrangements institutionnels et des mécanismes de financement en place, en relation notamment avec l'application du Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée, ou PAM Phase II (1995-2004).

11. Sur la base des résultats de l'évaluation, des recommandations pourraient être soumises à la COP -14 de la Convention de Barcelone en vue de la préparation d'un PAM Phase III pour la période 2006-2015.

Questions à traiter

12. Avec cette visée d'ensemble à l'esprit, les consultants aborderont trois grandes questions:

- 12.1 une analyse générale des résultats du MAP Phase II au niveau national et de ses impacts aux niveaux régional et sous-régional, en particulier tels qu'ils sont perçus par les Parties à la Convention de Barcelone;
- 12.2 la capacité de la structure et du modus operandi actuels du PAM de répondre aux défis politiques, juridiques, institutionnels et autres auxquels est confronté le développement durable dans la région dans le cadre des approches et tendances qui se font jour aux niveaux régional et mondial; et
- 12.3 l'orientation future du PAM et ses relations avec d'autres organisations et processus régionaux et internationaux.

Tâches dont s'acquitteront les consultants

13. Plus concrètement, au cours de leurs interactions avec les Parties à la Convention, avec les structures constituant le PAM et les partenaires de celui-ci, les consultants devraient examiner les questions suivantes:

- 13.1 dans quelle mesure les objectifs escomptés du PAM ont-ils été atteints dans les pays qui sont Parties à la Convention de Barcelone et dans la région méditerranéenne – compte tenu, autant que possible, non seulement des résultats concrets mais aussi du rôle catalyseur joué par le PAM en différentes circonstances;

- 13.2 les raisons de la non-ratification, par certaines Parties, des amendements à la Convention et aux Protocoles et/ou des manquements au respect des obligations, y compris la nécessité et l'opportunité de réviser les Protocoles et/ou d'en élaborer de nouveaux, tel qu'un protocole relatif à la gestion des zones côtières;
- 13.3 quelles sont la qualité et la pertinence/incidence des résultats et produits générés par les processus du PAM, eu égard aux ressources disponibles et, en particulier, à l'expérience menée avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM);
- 13.4 la perception du PAM qu'ont les Parties à la Convention de Barcelone, d'autres organisations et partenaires internationaux en ce qui concerne l'exécution de son mandat et leurs attentes pour les prochaines années;
- 13.5 quelles sont la vision et les stratégies d'ensemble du PAM, avec notamment des recommandations sur les modalités qui permettraient de définir les futures orientations du PAM et les outils qui pourraient être utilisés pour inciter les Parties au respect de leurs obligations;
- 13.6 les cadres juridique, politique, institutionnel et programmatique du PAM Phase II et leur application aux niveaux national, régional et sous-régional, en relation notamment avec les attributs géographiques du Plan (la mer, la zone côtière et au delà?) et sa compatibilité et sa synergie avec d'autres conventions mondiales ou régionales pertinentes, et avec d'autres programmes et processus de la région;
- 13.7 les relations passées, présentes et futures avec la Commission européenne (CE) et les modalités du renforcement de la coopération entre les deux processus, compte tenu, en particulier, du récent élargissement de l'UE et des éventuels prochains élargissements, de la stratégie marine de l'UE et des arrangements conclus pour fournir une assistance aux pays tiers;
- 13.8 le montage institutionnel du PAM, en particulier sa structure de gestion, ses dispositions financières et son processus décisionnel, y compris un examen du système des points focaux du PAM, de son mode opératoire et des éventuels blocages au niveau des pays pour atteindre d'autres secteurs gouvernementaux pertinents au delà des ministères de l'environnement ou instances équivalentes;
- 13.9 la relation entre l'Unité MED et les CAR et programmes, et le degré de synergie entre eux, au vu, notamment, de leurs profils de gestion et de financement;
- 13.10 la visibilité du PAM et de ses résultats, et les moyens de l'améliorer;
- 13.11 la capacité du PAP à identifier et mobiliser des sources externes de financement pour relever ses défis futurs;
- 13.12 l'efficacité du PAM et sa capacité à répondre aux nouvelles questions qui suscitent des préoccupations en matière d'environnement et de développement durable aux niveaux mondial et régional, et la contribution qu'il peut apporter dans ces domaines;
- 13.13 les connaissances et approches d'un caractère nouveau pour le PAM Phase III, telle que l'approche écosystémique, à intégrer dans son cadre général et ses composantes spécifiques; et
- 13.14 la relation entre le PAM et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), compte tenu des nouvelles directions stratégiques des mers régionales pour 2004-2007.

Méthodologie

14. L'évaluation sera réalisée:

- 14.1 comme partie intégrante des évaluations en cours des composantes du PAM;
 - 14.2 en prenant en considération les enseignements tirés de la méthodologie et des résultats des diverses évaluations passées du PAM et de ses composantes; et
 - 14.3 en faisant entrer pleinement en ligne de compte le contexte des évolutions juridiques, politiques et socio-économiques de la région.
15. Le document UNEP(DEC)/MED WG.228/5 "Projet d'évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (Évaluation du PAM)" servira de base initiale à l'analyse.. Les rapports nationaux soumis par les Parties à la date limite fixée (15 janvier 2005), ou peu de temps après, seront utilisés comme une importante source d'informations.
16. L'évaluation sera réalisée en recourant à une approche ouverte et participative, et même si les trois consultants seront chargés chacun de composantes différentes du processus du PAM (voir ci-dessous), ils mèneront un travail d'équipe et établiront un seul rapport fusionné et collectif.
17. Les trois consultants:
- 17.1 entreprendront une étude préliminaire minutieuse et une analyse approfondie des documents pertinents, en particulier des rapports finaux des évaluations effectuées pour différentes composantes du processus du PAM;
 - 17.2 analyseront et tabuleront les réponses au questionnaire soumis au PFP (voir 4.3 ci-dessus); et
 - 17.3 tiendront des réunions et réaliseront des entretiens par courriel, téléphone et vidéoconférence avec l'éventail le plus large d'acteurs du processus du PAM, ainsi qu'avec des personnes qui, bien ne étant pas directement impliquées dans le processus, peuvent apporter une contribution utile à l'évaluation du PAM.
18. Les trois consultants se partageront comme suit le travail de l'évaluation:
- 18.1 M. Delmar Blasco, consultant et chef de l'équipe d'évaluation, analysera les questions et documents pertinents relatifs au cadre juridique du processus du PAM (Convention et ses Protocoles) et au modus operandi du Traité aux niveaux régional et national, y compris les questions de financement. Des réunions et entretiens par courriel et par téléphone seront organisés avec les PFP et d'autres fonctionnaires gouvernementaux compétents et avec des partenaires du PAM au sein des Parties contractantes, s'il y a lieu. Dix missions sont, au total, envisagées à cette fin;
 - 18.2 M. Thymio Papayannis, consultant, analysera les questions et documents pertinents relatifs à: a) la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD); b) la relation globale du PAM avec la CE/UE et avec la communauté des bailleurs de fonds en général, en étroite collaboration avec le chef de l'équipe; et c) le Programme pour la protection des sites historiques. Des réunions seront organisées avec des fonctionnaires clés de la CE, avec des partenaires qualifiés du processus de la CMDD, et avec des donateurs de premier plan. Cinq missions sont envisagées à cette fin; et
 - 18.3 M. Tarek Genena, consultant, analysera les questions et documents pertinents relatifs aux CAR et aux programmes et activités apparentés. Des entretiens seront organisés avec les directeurs des CAR et le Coordonnateur du MED POL. Des consultations auront également lieu, selon les occasions

qui se présenteront, avec les points focaux du PAM et du CAR ainsi qu'avec les partenaires du PAM et des CAR. Six missions, au total, sont envisagées à cette fin.

19. Il sera aussi organisé des entretiens personnels directs au cours des visites dans les pays et des consultations par courriel et par téléphone avec des partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux essentiels à propos de tous les aspects de l'évaluation externe du PAM.

20. Les consultants tiendront deux réunions à Athènes, aux moments opportuns, pour échanger leurs vues et coordonner leur travail.

21. Une attention toute particulière sera portée à la complémentarité ou aux chevauchements/contradictions de la nature et des fonctions des différentes composantes du PAM, au vue de dégager des recommandations et propositions visant à une plus grande cohérence et efficacité du PAM Phase III.

22. Les trois consultants, en analysant les questions relatives aux différentes composantes du PAM, tiendront compte de la visibilité du PAM, à savoir les aspects diffusion/communication des processus du PAM, y compris l'utilisation d'Internet, de publications et autres moyens pour atteindre les groupes et publics appropriés d'une manière efficace et cohérente.